



RÈGLEMENT DES COURSES

ARTICLE 1. L'ORGANISATEUR

L'événement **BAZAN'COURT EN ROSE !** 5^{ème} édition est organisé le **Samedi 3 octobre 2026** par la **Commune de Bazancourt** et **Cristal Union**.

ARTICLE 2. LES COURSES

BAZAN'COURT EN ROSE !, ce sont 2 courses chronométrées et 1 marche :

- 9h30 : 8 km de marche
- 10H00 : 10 km de course nature
- 10H30 : 5 km de course nature

Le détail des parcours est présenté sur le site internet de l'événement :
<https://bazancourtenrose.wixsite.com/website>

ARTICLE 3. PARTICIPANTS ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES

La marche est ouverte à tous participants, sans limitation d'âge.

Pour participer aux courses 5 km ou 10 km, vous devez être âgé, au plus tard au 31 décembre 2026, de minimum :

- 16 ans pour l'épreuve du 10 km,
- 14 ans pour l'épreuve du 5 km.

En participant à **BAZAN'COURT EN ROSE !**, vous participez à une des épreuves sportives organisées ou agréées par une fédération sportive. Par conséquent, **votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire** : d'une licence sportive « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé running » ou « Pass' J'aime Courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de l'événement portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition, ou, d'une licence sportive délivrée par une des fédérations suivantes, en cours de validité à la date de l'événement, **sur laquelle est mentionnée la « non contre-indication à la pratique du sport en compétition », la « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition »** ou de la « non

contre-indication à la pratique course à pied en compétition » : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

Pour les non-licenciés auxquels l'événement est ouvert et depuis le 1^{er} avril 2024, **le certificat médical** pour l'ensemble des courses (5, 10, 20 kms, trails, marathons...) **est remplacé par le « Parcours de Prévention Santé ».**

Pour obtenir votre attestation du Parcours de Prévention Santé, il suffit de vous rendre sur le site <https://pps.athle.fr/> et de suivre les instructions.

Attention, ce questionnaire vous engage personnellement sur votre état de santé. Si vous n'avez pas pratiqué de sport depuis quelques temps et si vous présentez des symptômes ou avez des facteurs à risques, il est indispensable et urgent de consulter un médecin avant reprise de l'entraînement et/ou de la compétition.

Symptômes ressentis au moins une fois au cours des 12 derniers mois :

- Une douleur dans la poitrine à l'effort
- Des palpitations (une perception inhabituelle et anormale des battements cardiaques)
- Une perte de connaissance brutale au repos ou à l'effort
- Un essoufflement inhabituel à l'effort

Nous vous invitons à adopter les bons réflexes pour votre pratique sportive en consultant [les 10 règles d'or](#) édictées par le Club des Cardiologues du Sport.

Il est nécessaire d'avoir pris avis auprès d'un médecin sur une contre-indication éventuelle ou sur un bilan préalable à la pratique intensive ou en compétition de l'athlétisme, si vous êtes dans une des situations nécessitantes :

- Vous êtes une femme et vous avez repris une activité physique intensive sans réaliser un bilan médical pour évaluer votre risque cardiovasculaire après vos 45 ans.
- Vous êtes un homme et vous avez repris une activité physique intensive sans réaliser un bilan médical pour évaluer votre risque cardiovasculaire après vos 35 ans.
- Vous cumulez au moins deux des facteurs de risque cardiovasculaire (vous êtes âgé(e) de 50 ans et plus / vous êtes fumeur / vous êtes diabétique / vous avez du cholestérol / vous avez de l'hypertension artérielle).
- Vous êtes suivi pour une maladie chronique.
- Vous poursuivez une activité physique intensive ou en compétition après avoir eu 60 ans.
- Un membre de votre famille (parents, frère ou sœur, enfants) est décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée.
- Un membre de votre famille (parents, frère ou sœur) a présenté une maladie cardiaque avant ses 35 ans.
- Vous avez expérimenté une baisse inexpliquée de performance.



BAZANCOURT

Une consultation ou un suivi médical est fortement recommandé, si vous êtes dans une des situations suivantes :

- Vous n'avez jamais réalisé d'électrocardiogramme (La Commission médicale de la FFA recommande de réaliser au moins un ECG dans sa vie).
- Au cours des douze derniers mois :
 - Vous avez arrêté le sport plus de 30 jours pour raisons de santé;
 - Vous avez débuté un traitement médicamenteux de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies);
 - Vous pensez avoir ou on vous a déjà fait remarquer que vous aviez un problème avec la nourriture;
 - Vous êtes une femme et vous n'avez plus de règles depuis plus de trois mois;
 - Vous avez eu un traumatisme crânien;
 - Vous pensez avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive.

Recommandations de la commission médicale FFA

La Commission médicale de la Fédération Française d'Athlétisme met à disposition des informations à destination de tous les acteurs de l'athlétisme et partage ses recommandations quant à la prévention des risques pour la santé des athlètes. Les licenciés et compétiteurs sont invités à prendre connaissance de ces informations consultables sur [J'aime courir](#) à tout moment.

Cœur et activité sportive :



Les 10 règles d'or

« Absolument, pas n'importe comment »

Recommandations édictées par le Club des Cardiologues du Sport

1

Je signale à mon médecin toute douleur dans la poitrine ou tout essoufflement anormal survenant à l'effort*

2

Je signale à mon médecin toute palpitation cardiaque survenant à l'effort ou juste après l'effort*

3

Je signale à mon médecin tout malaise survenant à l'effort ou juste après l'effort*

4

Je respecte toujours un échauffement et une récupération de 10 min lors de mes activités sportives

10

Je pratique un bilan médical avant de reprendre une activité sportive intense (plus de 35 ans pour les hommes et plus de 45 ans pour les femmes)

5

Je bois 3 ou 4 gorgées d'eau toutes les 30 min d'exercice, à l'entraînement comme en compétition

9

Je ne fais pas de sport intense si j'ai de la fièvre ni dans les 8 jours qui suivent un épisode grippal (fièvre + courbatures)

6

J'évite les activités intenses par des températures extérieures $\leq -5^{\circ}\text{C}$ ou $> +30^{\circ}\text{C}$ et lors des pics de pollution

8

Je ne consomme jamais de substance dopante et j'évite l'automédication en général

7

Je ne fume pas, en tout cas jamais dans les 2 heures qui précèdent ou suivent ma pratique sportive

* Quels que soient mon âge, mes niveaux d'entraînement et de performance ou les résultats d'un précédent bilan cardiologique.

Lors de votre inscription sur le site ledossard.com, vous devrez donc télécharger votre Parcours de Prévention Santé.

Ces pièces communiquées de manière dématérialisée doivent l'être suffisamment en amont de l'événement et **au maximum 15 jours avant la date de l'événement.**

ARTICLE 4. CONTRÔLES AUTHENTICITÉS

Des contrôles d'authenticité des Parcours de Prévention Santé et des licences sont susceptibles d'être effectués sur place, même dans les cas où le participant a téléchargé ces pièces sur son compte le [dossard.com](http://ledossard.com). Le participant devra donc obligatoirement pouvoir fournir ces pièces lors du retrait de son dossard ou lors de l'événement. **ATTENTION ! Participants résidant à l'étranger : Vous êtes tenus de fournir un certificat médical portant mention de la Mention Obligatoire décrite ci-dessus, même si vous êtes détenteur d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être daté de moins d'un an à la date de l'événement, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire français. Si le médecin n'est pas établi sur le territoire français, le certificat médical doit être rédigé en langue française, anglaise, espagnole, allemande, italienne ou portugaise. L'inscription à l'événement implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque Participant du présent règlement.**

ARTICLE 5. INSCRIPTIONS, TARIFS

Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur le site www.ledossard.com.

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE

- 7 € : 8 km de marche
- 7 € : 5 km de course nature
- 12 € : 10 km de course nature

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. De plus, le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

ARTICLE 6. RETRAIT DES DOSSARDS ET DES TEE-SHIRTS

Le retrait des dossards et des tee-shirts se fera :

- ▶ Chez **ENDURANCESHOP**, 37, rue Jacques de la Giraudière - 51100 REIMS
 - **Mercredi 30 septembre 2026 de 11H00 à 19H00**
 - **Judi 1^{er} octobre 2026 de 17H00 à 19H00**

- ▶ À la **SALLE MICHEL PRÉVOTEAU**, rue de la place - 51100 BAZANCOURT
 - **Vendredi 2 octobre 2026**
 - **de 12h00 à 14h00**
 - **de 17h00 à 20h00**

ARTICLE 7. RAVITAILLEMENT

Il n'y aura pas de ravitaillement sur les parcours.

Afin de limiter l'utilisation des bouteilles plastiques, des fontaines à eau sont prévues au départ et à l'arrivée des différents parcours.

Pensez à prendre vos gourdes personnelles que vous pourrez remplir dans la « Bottle Free Zone* » ou utiliser les gobelets mis à disposition.

Aucune bouteille plastique ne sera distribuée ni sur la zone de départ, ni sur le parcours.

**Borne d'eau en libre-service*

ARTICLE 8. SÉCURITÉ

Une équipe de secouristes sera présente sur les lieux pour assurer la sécurité des participants. Les concurrents doivent respecter les consignes des commissaires de courses, ainsi que les balisages mis en place. Les coureurs doivent respecter le code de la route lors des traversées de route qu'emprunte le parcours. Des signaleurs seront positionnés à chaque croisement.

ARTICLE 9. ASSURANCES

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, à titre individuel.

ARTICLE 10. ABANDONS

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un signaleur de course et lui remettre son dossard.

ARTICLE 11. ANNULATION DE L'ÉPREUVE

Si l'épreuve venait à être annulée pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation ou un cas de force majeure, aucun remboursement ne serait accordé, cet événement étant à but caritatif.

ARTICLE 12. RÉCOMPENSES

Une récompense sera remise uniquement sur les courses de 5 et 10 km aux trois premiers scratchs femmes et hommes toutes catégories confondues.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. Tout coureur qui ne se présenterait pas à ce protocole serait considéré comme renonçant à toute récompense.

ARTICLE 13. DROIT À L'IMAGE

Le participant prend connaissance et accepte par la présente que les photos et/ou vidéos sur lesquelles il figure ou de l'enfant ou des enfants dont il est le tuteur, peuvent être utilisées par les organisateurs de *BAZAN'COURT EN ROSE !*. Les photos et/ou vidéos pourront être publiées sous toutes formes et tous supports connus (bulletins municipaux, lettres mensuelles, réseaux sociaux (comptes officiels de la Commune de Bazancourt, Cristal Union et de ses partenaires), site internet,...) et inconnus à ce jour, gracieusement et sans aucune limitation, pour tout le temps que durera la propriété intellectuelle de l'auteur et de ses ayants droit d'après les législations françaises.

La Commune de Bazancourt, Cristal Union et ses partenaires, s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des séquences ou de l'œuvre audiovisuelle susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et/ou d'utiliser les séquences filmées, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Ils s'efforceront, dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif à chaque utilisation des œuvres réalisées sur simple demande.

En conséquence de quoi, le participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Le participant garantit qu'il n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

L'organisation se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images des courses (photos et vidéos). Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectifications.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents de Paris statuant en droit français.

Drones :

Les participants sont informés que :

- Le jour de l'évènement, des aéronefs télé pilotés (drones) pourront être utilisés.
- Les participants pourront donc se trouver, au cours de tout ou partie de leur participation à l'évènement, à moins de 30 mètres des dits aéronefs.

ARTICLE 14 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur les zones de départ et d'arrivée. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant d'être sur les lieux appropriés pour s'en débarrasser.

ARTICLE 15. COVID19

L'organisation mettra tout en œuvre pour limiter la propagation du virus. Votre santé est notre priorité. Si vous êtes malade, prévenez-nous en amont et ne vous déplacez pas sur la manifestation.

ARTICLE 16.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.